

— Pour ma part, je vous prie de ne pas vous faire attendre, ajouta Varina en relevant les coudes derrière elle.

Rodolphe prit une position plus commode et commença ainsi. Je vous ai dit que ma résidence à Java dura plusieurs années. J'avais fini par causer convenablement la langue du pays et me familiariser avec les coutumes des naturels. J'avais entrepris une partie de chasse avec quelques-uns de mes amis, dans le voisinage du mont Sâlek. Un matin qu'ils étaient fatigués, je les laissai se reposer dans notre bateau que nous avions amarré dans une petite crique; et, suivi de mes Malais que je savais m'être dévoués, je m'avancai dans l'intérieur du pays.

On m'apprit qu'un château voisin avait été ravagé par une panthère noire et que celle-ci avait son repaire dans un bois distant à peine de quelques milles.

C'en fut assez pour moi. Depuis longtemps j'avais le désir de chasser l'un des plus dangereux habitants des forêts de Java et de Sumatra.

Je ne vous fatiguerai pas en vous racontant tous les dangers que je courus.

Après avoir heureusement échappé aux innombrables serpents à sonnettes qui sont cachés dans les hautes herbes et aux crocodiles que recèlent chacune des mares d'eau de ce pays, je blessai la panthère; et grâce à l'adresse de mes Malais, le noble et terrible animal fut pris vivant.

Du sommet d'une hauteur que nous traversions pour retourner vers mes compagnons, j'aperçus la fumée d'un village ou plutôt d'une petite ville que mes serviteurs me dirent être gouvernée par un chef puissant; Panatam Dahou, qui passait pour être fanatique des vieilles coutumes javanaises, et l'ennemi le plus acharné des Européens.

Je donnai l'ordre aux Malais de conduire la panthère jusqu'au bateau; et je me résolus à aller voir de près la fête des naturels, qui, à en juger par le bruit des instruments, paraissait être très-animée.

En me glissant doucement à travers les bruyères, j'arrivai jusqu'au village de Dahou, où je me tins caché derrière les rameaux d'un arbre.

Le village, ou la ville, comme vous voudrez, consistait en une quantité de huttes en bambous, au milieu desquelles s'élevaient, de place en place, des édifices plus prétentieux. Les habitants, tous habillés dans leurs plus beaux vêtements, étaient réunis en cercle, non loin de l'endroit où j'étais caché. Tout auprès étaient tracés les fondements d'une nouvelle habitation.

(A continuer.)



CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

LES Commissaires nommés pour la Construction du Chemin de Fer Intercolonial donnent Avis Public qu'ils sont maintenant prêts à recevoir des Soumissions pour quatre autres Sections de la ligne.

La Section No. 13 sera dans la Province de Québec et s'étendra à partir de l'extrémité Est de la Section No. 8 jusqu'à la Station 906 près de Lac Malfait, formant un parcours d'environ 201 milles.

La Section No. 14 sera dans la Province de Québec et s'étendra de l'extrémité Est de la Section No. 13 jusqu'à la Station 543, un point entre l'embranchure de la Rivière Amqui et le petit Lac Matapédia, formant un parcours d'environ 22 1/2 milles.

La Section No. 15 sera dans la Province du Nouveau Brunswick et s'étendra de l'extrémité Est de la Section No. 9 jusqu'à la Station 639, à peu près 1/2 mille à l'Est de la traverse de la Rivière Nepissiguit, formant un parcours d'environ 12 milles et un dixième.

La Section No. 16 sera dans la Province du Nouveau Brunswick et s'étendra de l'extrémité Est de la Section No. 15 jusqu'à l'extrémité Ouest de la Section No. 10, formant un parcours d'environ 18 1/2 milles.

Les Contrats pour les susdites Sections devront être complètement parachevés et prêts pour la pose de la voie le 1er Juillet 1872.

Les Commissaires donnent aussi Avis Public, qu'ayant annulé les Contrats pour les Sections Nos. 3 et 4, ils sont maintenant prêts à recevoir des Soumissions pour de nouveaux Contrats pour ces mêmes Sections.

La Section No. 3 est dans la Province du Nouveau-Brunswick, et s'étend à partir de la Station 370, environ deux milles au Sud de la Rivière Ristigouche, jusqu'à la Station 190, environ 2,000 pieds au Sud de la Rivière à l'Anguille, près de Dalhousie, formant un parcours d'environ 24 milles.

La Section No. 4 est dans la Province de la Nouvelle-Ecosse, et s'étend à partir de la Station 230 sur les Hauteurs d'Amherst, jusqu'à la Station O, sur les Hauteurs, environ un mille au Nord de la Rivière Philippe, formant un parcours d'environ 27 mi les.

Les Contrats pour les Sections Nos. 3 et 4 devront être complètement parachevés et prêts pour la pose de la voie le 1er Juillet 1871.

Les plans et profils ainsi que le Devis et les Stipulations du Contrat seront exhibés au Bureau de l'Ingénieur en chef, à Ottawa, et aux Bureaux des Commissaires, à Toronto, Québec, Rimouski, Dalhousie, Newcastie, St. Jean et Halifax, le et après le DIX MARS prochain, et les Soumissions cachetées, adressées aux Commissaires du Chemin Intercolonial, et inscrites "Soumissions," seront reçues à leur Bureau, à Ottawa, jusqu'à 7 heures P. M., lundi, le 4 Avril 1870.

Des cautions pour l'exécution complète du Contrat devront signer la Soumission.

A. WALSH,  
ED. B. CHANDLER,  
C. J. BRYDGES,  
A. W. McLELAN,  
Commissaires.

Bureau des Commissaires,  
Ottawa, 26 Janvier 1870.

AVOINE DE NORVEGE A VENDRE.— Le soussigné offre en vente cent minots de cette avoine récoltée à Ste. Anne. Pêté dernier, et supérieure à celle achetée des Etats Unis.—Prix: le minot, \$5; 1/2 minot, \$3; 1/4 de minot, \$2.

FIRMIN-H. PROULX.

Editeur de la Gazette des Campagnes,  
Ste. Anne de la Pocatière.

Chemin de Fer du Grand Tronc

| STATIONS          | Tous les jours |        | Train Mixte |        |
|-------------------|----------------|--------|-------------|--------|
|                   | Aller          | Retour | Aller       | Retour |
| Poillon-Lévis     | 8:00           | 4:40   | 11:00       | 8:00   |
| Chaudière-Cher    | 9:10           | 4:45   | 11:10       | 8:10   |
| St. Jean-Christie | 9:35           | 4:55   | 11:35       | 8:25   |
| St. Michel        | 9:55           | 5:05   | 11:55       | 8:45   |
| St. Pierre        | 10:15          | 5:15   | 12:15       | 9:05   |
| St. Valier        | 10:35          | 5:25   | 12:35       | 9:25   |
| St. Jean          | 10:55          | 5:35   | 12:55       | 9:45   |
| St. Charles       | 11:15          | 5:45   | 1:15        | 10:05  |
| St. Pierre        | 11:35          | 5:55   | 1:35        | 10:25  |
| St. Valier        | 11:55          | 6:05   | 1:55        | 10:45  |
| St. Jean          | 12:15          | 6:15   | 2:15        | 11:05  |
| St. Charles       | 12:35          | 6:25   | 2:35        | 11:25  |
| St. Michel        | 12:55          | 6:35   | 2:55        | 11:45  |
| Chaudière-Cher    | 1:15           | 6:45   | 3:15        | 12:05  |
| Poillon-Lévis     | 1:35           | 6:55   | 3:35        | 12:25  |
| St. Jean-Christie | 1:55           | 7:05   | 3:55        | 12:45  |
| St. Michel        | 2:15           | 7:15   | 4:15        | 13:05  |
| St. Pierre        | 2:35           | 7:25   | 4:35        | 13:25  |
| St. Valier        | 2:55           | 7:35   | 4:55        | 13:45  |
| St. Jean          | 3:15           | 7:45   | 5:15        | 14:05  |
| St. Charles       | 3:35           | 7:55   | 5:35        | 14:25  |
| St. Pierre        | 3:55           | 8:05   | 5:55        | 14:45  |
| St. Valier        | 4:15           | 8:15   | 6:15        | 15:05  |
| St. Jean          | 4:35           | 8:25   | 6:35        | 15:25  |
| St. Charles       | 4:55           | 8:35   | 6:55        | 15:45  |
| St. Michel        | 5:15           | 8:45   | 7:15        | 16:05  |
| Chaudière-Cher    | 5:35           | 8:55   | 7:35        | 16:25  |
| Poillon-Lévis     | 5:55           | 9:05   | 7:55        | 16:45  |

A VENDRE A LA FERME-MODELE DE STE. ANNE

DEUX Taureaux, 1/2 Ayrshire, âgés de deux ans. Trois Veaux 1/2 Ayrshire, âgés de 8 à 15 jours.

Conditions faciles. S'adresser à Ste. Anne de la Pocatière, 10 mars 1870. J. ROY, C. P.